



10 2 AVR 2020

DECISION N° 0390/020 /D/MSP/HGY/CIPM/20

Portant attribution du marché passé après Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°008/AONO/HGY/CIPM/19 du 13 Janvier 2020 pour la fourniture de consommables à l'unité d'hémodialyse de l'Hôpital Général de Yaoundé.

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'HOPITAL GENERAL DE YAOUNDE MAITRE D'OUVRAGE,**

Vu la Constitution ;  
Vu la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;  
Vu la loi n° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020  
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et autres entités publiques  
Vu la lettre-circulaire n° 005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à l'application du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu le décret n° 2007/268 du 7 septembre 2007 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2004/320 du 8 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement ;  
Vu le décret 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;  
Vu décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP  
Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics ;  
Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics;  
Vu le Décret n° 2018/506 du 20 septembre 2018 portant réorganisation de l'Hôpital Général de Yaoundé ;  
Vu le Décret 2018/382 du 02 juillet 2018 portant nomination du Monsieur DJIENTCHEU NGUEMALEU Vincent de Paul au poste de Directeur Général de l'Hôpital Général de Yaoundé;  
Vu le Décret n° 2017/567 du 13 novembre 2017 portant nomination de M. ESSOMBA ASSE Auguste comme Président du Conseil D'Administration de l'Hôpital Général de Yaoundé ;  
Vu la circulaire n° 002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics  
Vu l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n° 008/AONO/HGY/CIPM/19 du 13 Janvier 2020 pour la fourniture de consommables à l'unité d'hémodialyse de l'Hôpital Général de Yaoundé ;  
Considérant les nécessités du service

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** La société NUMELEC CAMEROUN est attributaire des marchés relatifs pour la fourniture de consommables à l'unité d'hémodialyse de l'Hôpital Général de Yaoundé pour des montants TTC de 215 000.000 (deux cent quinze millions) FCFA concernant le lot 1 et un montant TTC de 255 000.000 (deux cent cinquante-cinq millions) FCFA pour le lot 4, pour un délai d'exécution unique de 90 jours. Les lots 2 et 3 sont déclarés infructueux.

**Article 2 :** Le Directeurs Général de NUMELEC CAMEROUN est invité à se présenter à la Direction des Affaires Administratives, Techniques et Financières (DATF) de l'Hôpital Général de Yaoundé pour l'établissement de projets des marchés correspondants.

**Ampliations :**

- ARMP
- MINMAP
- JHB DIFFUSION SARL
- NUMELEC CAMEROUN



Le Directeur Général,  
Maître d'Ouvrage

Vincent de Paul DJIENTCHEU